



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 120626

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le crédit d'impôt en faveur de l'installation de systèmes de collecte, de traitement et de distribution des eaux pluviales tel que l'a institué la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Un arrêté interministériel doit déterminer la liste des équipements éligibles et les conditions dans lesquelles cette eau de pluie peut être réutilisée. En l'absence de publication de ce texte, les clients potentiels et les entreprises sont dans l'expectative. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir dans quels délais son gouvernement entend publier l'arrêté en question.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120626

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2559